

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Quelle est la hauteur réglementaire d'un garde-corps ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Quelle est la hauteur réglementaire d'un garde-corps ?** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F481/abonnement>)

Quelle est la hauteur réglementaire d'un garde-corps ?

Vérfié le 31 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour prévenir les risque de chutes, un garde-corps est obligatoire pour les balcons, terrasses et loggias aux étages autres que le rez-de-chaussée et doit avoir une hauteur réglementaire minimale. Un dispositif de protection est obligatoire pour une fenêtre située aux étages autres que le rez-de-chaussée qui ne s'ouvre pas sur un balcon, une terrasse ou une galerie.

Garde-corps sur balcon, terrasse ou loggia

Les garde-corps (barrières de protection) d'un balcon, d'une terrasse ou d'une loggia doivent avoir une hauteur d'1 mètre minimum.

Cette hauteur minimale peut être abaissée à 80 centimètres lorsque le garde-corps a plus de 50 centimètres d'épaisseur.

Protections pour les fenêtres

Si sa partie basse se trouve à moins de 90 centimètres du sol, elle doit avoir une barre d'appui et un élément de protection d'un minimum d'1 mètre au-dessus du plancher.

Textes de loi et références

Code de la construction et de l'habitation : article R134-59

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043818878)

Questions ? Réponses !

Quelles sont les règles pour construire une clôture ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3131>)

Voir aussi

Vie pratique en logement individuel (maison) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31030>)
Service-Public.fr

- Droits des copropriétaires (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31064>)
Service-Public.fr

- Autorisation d'urbanisme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>)
Service-Public.fr